

ÉVÉNEMENTS

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

CE DOCUMENT EST BASÉ SUR LE GUIDE DE LA CNESST

Réglementation :

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les membres de votre groupe ne présentent aucun **symptôme du COVID-19** avant le jour de la location.
- Pour les événements, un **maximum de 50 personnes** est autorisé par le gouvernement.
- À la fin de la location, ne ranger pas les chaises noires et les tables que vous avez utilisé pour que nous puissions les désinfecter. Les bancs rouges, eux, seront à replacer le long du mur.

Protocole d'hygiène :

- Toutes personnes qui entrent dans les locaux de La Cenne doivent **se laver les mains** avant l'utilisation de nos espaces et de notre matériel (solution hydroalcoolique disponible à l'entrée) et régulièrement pendant l'utilisation de nos espaces.
- Toutes les personnes utilisant nos espaces doivent respecter une **distanciation sociale de 2 mètres** dans la mesure du possible.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser les protections nécessaires (masques, lunettes de protection, visière etc.) si vous ne pouvez pas respecter cette distanciation sociale pendant votre location.

Lu et approuvé _____ Date _____

